

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le Conseil Syndical du SIVOS en Sapey, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Présidente, Céline GROS.

Date de convocation : 02 / 12 / 2024

Nombre de Membres	Présents	Excusé(s)	Absent(s)	Pouvoir(s)
8	6	2		1
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention(s)	
	7			

**Étaient présents :** Délégués de MAISOD, Delphine BARTHET (titulaire) et Céline GROS, Présidente, Délégués de MEUSSIA, Céline COLAS et Maxime BALLAUD (titulaire), Délégués de CHARCHILLA, Jérôme SMANIOTTO, Vice-Président et Joëlle FRANTZ (titulaire), Délégués de COYRON, Olivier GAMBEY (titulaire),

**Procurator(s) :** Mme Céline COLAS à M. Maxime BALLAUD

**Étai(en)t Absent(s) / Excusé(s) :** Mme Céline COLAS et Mme Christelle CARROZ

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 039-253906291-20241211-S\_2024\_0011-DE

**À été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :** Mme Delphine BARTHET

### OBJET : PRÉVOYANCE & MUTUELLE : PARTICIPATION

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que par délibération n°S\_2024\_0009\_M01 du 28 octobre 2024, la commune de MAISOD décidait :

- **D'ADHÉRER** à la convention de participation pour la couverture du risque SANTE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et SO LYON MUTUELLE / ALTERNATIVE COURTAGE qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la *collectivité/établissement*,
- **D'ADHÉRER** à la convention de participation pour la couverture du risque PREVOYANCE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et MGP (LA MUTUELLE PREVOYANCE) qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la *collectivité/établissement*.
- **D'ACCORDER** une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :
  - o Le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité
  - o Le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, des risques d'invalidité et liés aux décès

La participation financière de l'employeur sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la FPT du Jura pour son caractère solidaire et responsable pour le risque santé et le risque prévoyance.

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la délibération de participation de la commune pour chaque contrat, et rappelle les montants minimums obligatoire de participation, soit 7 € pour le contrat Prévoyance et 15 € pour le contrat Mutuelle santé.

Madame la Présidente informe que Mme Audrey BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, agent d'animation, a adhéré au contrat MUTUELLE SANTÉ au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'accorder une participation financière d'un montant de 7 € par agent pour le contrat de Prévoyance
- DÉCIDE d'accorder une participation financière d'un montant de 20 € par agent pour le contrat Mutuelle Santé

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à l'adhésion et aux conventions de participation mutualisée proposée par le CDG 39, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 039-253906291-20241211-S\_2024\_0011-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

La Présidente, Céline GROS



S.I.V.O.S En Sapey

siège social : Maire - Siret : 25390629100021  
230, route du Pont de la Pyle 39260 MAISOUDUN  
03.84.42.32.36 - mairie@maisod.fr